



Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

Ropraz, le 3 décembre 2018

EXTRAIT

Du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 décembre 2018

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis municipal n° 06/2018 sur le Règlement communal de Ropraz sur la durée de séjour sur son territoire en matière de demandes naturalisation.
- Ouï le rapport de la commission ad'hoc du 21 novembre 2018,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter le préavis municipal n° 06/2018 concernant le Règlement communal de Ropraz sur la durée de séjour sur son territoire en matière de demandes naturalisation tel que présenté,

ceci à l'unanimité.

Le Président :

Simon GILLIERON



La Secrétaire remplaçante:

Martine GODAT



Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

Ropraz, le 3 décembre 2018

EXTRAIT

Du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 décembre 2018

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis municipal n° 07/2018 sur le budget 2019.
- Ouï le rapport de la commission des finances du 22 novembre 2018,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

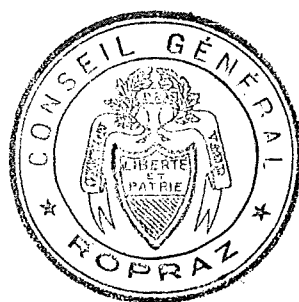
Le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter le préavis municipal n° 07/2018 concernant le budget 2019 tel que présenté,

ceci à l'unanimité.

Le Président :

Simon GILLIERON



La Secrétaire remplaçante:

Martine GODAT